

## La Radio Numérique Terrestre a du mal à se faire entendre

Fondée sur les technologies numériques, la RNT permet de diffuser plus de stations, plus de contenus (y compris du multimédia sur les postes de réception adaptés) et une meilleure qualité sonore. Comme la TNT en son temps, la RNT pour Radio Numérique Terrestre éprouve de grandes difficultés à sortir de terre. Car elle permet l'entrée sur le marché de la radio de nouveaux acteurs. Or le gâteau publicitaire de la radio n'est pas extensible à l'infini.

D'un montant de 748 millions d'euros en 2011, il se décompose comme suit : 582 millions d'euros pour la publicité nationale, et 166 millions d'euros pour la publicité locale [selon l'UDA](#)(l'Union des Annonceurs)

Chaque point d'audience vaut donc 7,48 millions d'euros. Or les nouveaux entrants sur ce marché ne pourraient qu'entraîner une baisse mécanique du chiffre d'affaires des actuels acteurs parmi lesquels RTL (propriétaire également de M6 et ses filiales TNT), Europe 1 (dont Lagardère est l'actionnaire principal), NextRadio (BFM, RMC...) et le groupe NRJ. Ces quatre groupes effectuent un intense travail de lobbying accuse le [SIRT](#), le syndicat des radios et télévisions indépendantes : "Cet imbroglio est hélas simple à décrypter : les trois ou quatre groupes privés qui jouissent d'une position dominante en radio analogique empêchent, de toutes leurs influences, le lancement de la Radio Numérique pour Tous. Ils ne veulent pas d'une concurrence élargie, ils redoutent notamment l'extension des radios indépendantes", expliquait Philippe Gault, le président du lobby des indépendants en dans les Echos en janvier. Le groupe des Quatre cache derrière les problèmes de normes de diffusion le souhait de défendre leurs propres intérêts financiers.

En décidant de relancer la procédure d'attribution des licences RNT sur trois grandes villes françaises (Paris, Marseille et Nice), le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) passe outre [l'avis du gouvernement](#) qui jugeait prudent d'attendre l'après-présidentielle. Pour des raisons juridiques, le CSA ne pouvait pas attendre plus longtemps.

[youtube][http://www.youtube.com/watch?v=I3Rs\\_unfWzk&\[/youtube\]](http://www.youtube.com/watch?v=I3Rs_unfWzk&[/youtube])

L'influence des chaînes de radios privées dans cette histoire mérite quelques éclaircissements. On comprend bien leurs intérêts à tenter d'empêcher l'apparition de la TNT. Patrick Le Lay avait fait de même avec la TNT en son temps. Ce que l'on comprend moins bien c'est pourquoi l'Etat laisse faire. Quid également de la manière dont sont renouvelées les licences d'émission tant pour la télévision que pour la radio ? On a vu avec la vente par Bolloré de Direct 8 au groupe Canal Plus qu'elle pouvait rapporter gros et être peu taxée.

Les pouvoirs du CSA sont si faibles que ces menaces et admonestations sont peu suivies d'effets. Il est temps de mettre bon ordre dans le PAF. Les citoyens méritent plus de pluralisme.

Photo de couverture : Illustration d'un prototype de récepteur RNT : Le DIABOLO conçu par la société E-Steresys, trouvée sur le site [spécialisé "Radiocom"](#)

### Cadeau bonus.

A noter l'expérimentation en cours [du côté de Nantes](#), en Bretagne donc :)

[youtube][http://www.youtube.com/watch?v=Ao1HVTX6KEk\[/youtube\]](http://www.youtube.com/watch?v=Ao1HVTX6KEk[/youtube])